

RAPPORT CLIMAT

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
Taskforce for Climate-related Financial Disclosure (TCFD)

Exercice 2019



LYXOR
Asset Management
SOCIETE GENERALE GROUP



« Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ». Pour Lyxor, cette raison d’être du Groupe Société Générale auquel nous appartenons trouve une résonance toute particulière, tant elle incarne notre métier et embrasse les attentes de nos clients comme celles de nos équipes. Et parmi tous les défis qui se posent à nous, celui **de construire un monde plus durable en préservant l’équilibre et les ressources de notre planète** s’impose de manière toujours plus pressante : chaque jour, autour de nous, dans les villes et dans la nature, dans les manifestations de plus en plus fréquentes des dérèglements climatiques, nous voyons que le temps s’accélère et nous est compté pour agir contre le changement climatique, si nous ne voulons pas transmettre un monde malade aux générations futures.

Face à l’ampleur du défi et compte tenu de la nécessaire complexité de la coopération internationale sur le sujet, les acteurs publics n’ont d’autre choix que de s’appuyer aussi sur l’engagement volontariste des acteurs privés. Je veux croire **que la sphère privée est aujourd’hui à un véritable tournant en termes de prise de conscience de la nécessité d’agir**. En tant que gérant d’actifs, nous pouvons jouer un rôle clé, à la fois dans l’orientation des flux d’épargne et à travers l’influence que nous pouvons exercer auprès des émetteurs, pour favoriser l’émergence d’une économie plus durable et plus inclusive. Je suis convaincu que **Lyxor, fort de ses franchises, de sa culture d’innovation, de l’envie collective qui anime tous ses collaborateurs, a des atouts décisifs à faire valoir pour être un gérant ayant un impact positif sur son environnement, en particulier dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.**

Lionel Paquin,
Président

ÉDITO



Florent Deixonne,
Responsable de
l'Investissement Socialement
Responsable

Pour cette quatrième publication de notre rapport en lien avec l'**article 173** de la loi relative à la **Transition Énergétique pour une Croissance Verte**, LYXOR a désormais choisi d'être en ligne avec les recommandations de la **Task Force on Climate-related financial Disclosure (TCFD)**.

En effet, en tant que gestionnaire d'actifs mondial, notre **responsabilité fiduciaire** vis-à-vis de nos clients est la mise en œuvre de tous les moyens afin de renforcer **la création de valeur à long terme**. A travers ce rapport, nous expliquons ainsi comment au travers des axes définis par la TCFD (gouvernance, stratégie et gestion du risque, indicateurs et objectifs), LYXOR intègre et mesure les enjeux ESG et climatiques.

Il est primordial aujourd'hui d'utiliser notre **position privilégiée** afin d'**influencer les sociétés** dans lesquelles nous investissons et d'aider à **réorienter les flux de capitaux vers des solutions d'investissement plus durables**. Que ce soit au travers de notre gestion indicielle et de notre gestion active, **l'investissement responsable est au cœur de notre stratégie**.

Cette année 2019 a été marquée par la formalisation et la publication de notre **stratégie climatique** avec un objectif de **sortie totale du charbon à horizon 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans l'Union Européenne et l'OCDE et 2040 pour le reste du monde**, mais également par la **labélisation de trois de nos fonds** ou encore **l'intégration de critères ESG au sein de notre gestion obligatoire souveraine**. Enfin, LYXOR a obtenu des **UN-PRI** (United Nations Principles for Responsible Investment) la **notation de A+** dans la catégorie Stratégie & Gouvernance pour la 2ème année consécutive.

L'année 2020 marquera un nouveau tournant avec le lancement de nouvelles solutions innovantes en faveur de la transition climatique et le mesure de **l'alignement de nos portefeuilles avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2°C**.

Autant de **nouveaux défis** qui s'inscrivent parfaitement dans notre ambition qu'un **gestionnaire d'actifs se doit d'être responsable et durable**.

SOMMAIRE

| | |
|---|--------------------|
| Édito | 3 |
| Chiffres clés | 5 |
| Introduction | 6 |
| Gouvernance | 7 |
| Stratégie et gestion du risque | 10 |
| Mise en œuvre de la stratégie au regard des risques et opportunités | 10 |
| Les engagements et partenariats de LYXOR | 11 |
| Pilier 1 : Stratégies d'exclusion | 14 |
| Pilier 2 : Solutions innovantes | 16 |
| Pilier 3 : Politique de vote et engagement | 19 |
| Pilier 4 : Intégrer l'ESG au cœur de notre modèle | 21 |
| Indicateurs et objectifs | 34 |
| Score ESG | 34 |
| Controverses ESG | 35 |
| Métriques climat | 35 |
| Objectifs | 38 |
| Annexe | 39 |

CHIFFRES CLÉS 2019

168,5
Mds €

Actifs sous gestion et
conseillés ⁽¹⁾

15
Mds €

Actifs « sustainable » ⁽²⁾

72
Mds €

Actifs couverts par
une approche
d'exclusion ⁽³⁾

1^{ers}

ETFs Climat conformes
aux objectifs de
l'Accord de Paris

1^{er}

ETF Green Bond
labellisé Greenfin au
Monde

350

Nombre de fonds
évalués par l'outil
ESG & Climate Risk Assesment

A+

Notation UN-PRI « Stratégie
& Gouvernance », 2019

14,6
Mds €

Actifs votés

340
M€

Part des encours de LYXOR
couverts par l'engagement
climatique (CA100+)

⁽¹⁾ Données au 31 décembre 2019. Incluant 20 Mds € d'encours conseillés. Les données concernent l'ensemble du Groupe LYXOR comprenant LYXOR Asset Management et LYXOR International Asset Management.

⁽²⁾ Sélection ESG, Investissement à Thématique Durable

⁽³⁾ Exclusions Défense, Charbon Thermique, Normative ou Thématique

INTRODUCTION

LYXOR Asset Management Groupe ("LYXOR"), composé de deux sociétés françaises⁽⁴⁾, est un spécialiste européen de la gestion d'actifs, expert en gestion active, passive et alternative.

Depuis de nombreuses années, LYXOR place l'Investissement Socialement Responsable au cœur de sa stratégie d'investissement en créant des solutions concrètes tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, afin de relever les défis du futur.

Le présent rapport a deux ambitions :

- répondre aux obligations réglementaires de l'article 173 (D 533-16) de la loi de transition énergétique pour une croissance verte du gouvernement français (LTECV),
- se conformer aux recommandations de la Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Les recommandations de la TCFD, initiées en 2017, incitent les organisations à communiquer sur la façon dont elles gèrent les risques liés au climat selon quatre piliers que sont la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque et les métriques et résultats.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable sous l'égide des Nations Unies (www.unpri.org), ce rapport répond également aux engagements pris par LYXOR.



LES 6 ENGAGEMENTS DE LYXOR EN TANT QUE SIGNATAIRE DES PRI

1

Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.

2

Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.

3

Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.

4

Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.

5

Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.

6

Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

1. GOUVERNANCE

La gouvernance relative à la stratégie durable et responsable de LYXOR est assurée à différents niveaux.

Au niveau du Groupe Société Générale, le **Comité des engagements responsables** (CORESP) traite les sujets liés aux engagements et au cadre normatif du Groupe en matière de RSE (incluant les politiques sectorielles), climat, culture et conduite, ou autre sujet ayant un impact sur la responsabilité ou la réputation du Groupe et non déjà couvert par un comité existant. Le responsable de la ligne métier 'banque privée et gestion d'actifs' et le Directeur Général de LYXOR siègent à ce comité.

Au niveau de LYXOR, les membres du **Conseil de Surveillance** de LYXOR Asset Management et de LYXOR International Asset Management sont informés annuellement des avancées de l'activité d'investisseur responsable de LYXOR.

Dans la cadre de sa responsabilité stratégique, le **comité exécutif** de LYXOR est partie prenante dans la stratégie ESG de LYXOR et de son application.

Un **Comité Responsable** (CORESP) de la ligne métier supervise par ailleurs les questions relatives au développement durable; il est co-présidé par le responsable de la ligne métier 'banque privée et gestion d'actifs' et le Directeur Général de LYXOR.

L'équipe Investissement Socialement Responsable de LYXOR est quant à elle **intégrée au Secrétariat Général**.

Son responsable rapporte directement :

- Chaque semaine au Secrétaire Général de LYXOR, membre du comité exécutif de LYXOR,
- Biannuellement, au comité exécutif de LYXOR dont fait partie le Directeur Général de LYXOR, sur ses activités et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable,

Il est également membre du Comité de direction RSE du Groupe Société Générale.

Lors des présentations au comité exécutif, le Directeur Général de LYXOR valide la politique et la stratégie d'investisseur responsable de LYXOR, incluant la politique Climat.

L'**équipe ISR dédiée** propose et est en charge de l'application de la politique ISR. L'équipe centralise l'ensemble des sujets liés à l'ESG/ISR, et représente LYXOR dans le processus de diligence.

L'équipe ISR compte 5 membres (professionnels de l'Investissement Responsable) dont quatre analystes ISR.



Florent Deixonne

Responsable de
l'Investissement Socialement
Responsable



Sandra Martin

Analyste ISR, en charge de
l'évaluation des risques ESG et
Climat



Mouad Haddioui

Analyse ISR, en charge de
l'intégration ESG au sein des
processus d'investissement



Déborah Slama Yomtob

Analyste ISR, en charge des
activités de vote et
d'engagement



Paul Marouzé

Analyse ISR, en charge des
activités de vote et
d'engagement

Les missions couvertes par l'équipe ISR de LYXOR comprennent :

- La détermination de la **stratégie ESG du Groupe LYXOR**,
- Une **activité d'engagement actionnarial** qui se traduit par une politique d'engagement et une politique d'exercice de ses droits de vote,
- L'**intégration des enjeux ESG dans les solutions d'investissement**. L'équipe ISR de LYXOR travaille en collaboration avec les équipes de gestion et de structuration lors de la définition des nouveaux produits et des restructurations,
- L'**évaluation des risques ESG et Climat au niveau des portefeuilles** et sa mise à disposition aux clients. En outre l'équipe ISR réalise des analyses ESG complémentaires, que ce soit au travers d'une expertise sur l'intégration ESG appliquée aux entreprises non-cotées (de type PME/ETI) ainsi qu'au travers d'une expertise liée aux Green Bonds,
- L'**accompagnement des clients** dans l'intégration ESG et Climat au sein de leurs investissements,
- La participation à la mise en **conformité réglementaire**.

Enfin, un **comité de gouvernance** semestriel supervise la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement de LYXOR. Ce comité est composé des membres suivants :

- Secrétaire general
- Responsables des investissements
- Responsable de l'investissement socialement responsable
- Responsable du département Solutions d'Epargne
- Responsable de la conformité
- Responsable des affaires juridiques
- Analyste investissement socialement responsable

En 2020, le comité de gouvernance a validé les évolutions de la politique de vote de LYXOR pour aller plus loin dans l'intégration des enjeux climatiques ainsi que les nouvelles campagnes d'engagement environnementales.



**Politique de vote
et d'engagement
de LYXOR**

Afin d'aligner leurs intérêts aux ambitions de LYXOR et du Groupe Société Générale, les collaborateurs⁽⁵⁾ sont impliqués dans le développement à long terme du Groupe par le biais de l'**intéressement et/ou de la participation**. En 2019, sur le montant total de l'intéressement et de la participation versés pour l'exercice 2017, environ 4% étaient liés à des objectifs de RSE, dont une fraction sur le climat.

Enfin, depuis plusieurs années, l'équipe ISR de LYXOR propose plusieurs **sessions de formation** à destination de l'ensemble des salariés sur le thème de l'Investissement Responsable. Des sessions spécifiques sur l'analyse des obligations vertes et sur les risques climatiques des portefeuilles ont été dispensées en 2019. Au niveau du Groupe Société Générale, plusieurs formations e-learning sont par ailleurs proposées telle que « comprendre les enjeux du développement durable et de la responsabilité d'entreprise » ou encore « agir de façon écologiquement responsable ».

2. STRATEGIE ET GESTION DU RISQUE

L'année 2015 a observé l'engagement de 193 pays autour de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2° à horizon 2100. Les gérants d'actifs ont également un rôle essentiel à jouer afin d'atteindre cet objectif, puisqu'ils ont l'opportunité d'influencer les émetteurs dans lesquels ils sont investis et réorienter les flux de capitaux en développant des solutions d'investissement durables et responsables. A ce titre, la parfaite compréhension de l'impact des risques ESG, et plus particulièrement ceux liés au changement climatique, est indispensable dans la stratégie de LYXOR.

Mise en œuvre de la stratégie au regard des risques et opportunités

Dans le cadre de sa politique d'investisseur responsable, LYXOR articule ses engagements autour de trois grands piliers :

1. Concevoir des solutions innovantes intégrant des critères ESG
2. Agir en tant qu'actionnaire engagé et responsable
3. Intégrer l'ESG au cœur de notre modèle

Au 31 décembre 2019, plus de 70% des encours de LYXOR sont couverts par au moins une approche ESG :

| Approche ESG | Encours (M€ 31/12/2019) | % Encours |
|---|----------------------------|------------|
| Sélection ESG | 13,644 | 9% |
| Thématique | 1,203 | 1% |
| Impact | 0,131 | 0% |
| Total | 14,979 | 10% |
| Engagement actionnaire (double comptage) | 18,447 | 12% |
| Exclusion charbon thermique (double comptage) | 71,836 | 48% |
| Total Final | 105,263 | 71% |

Conjointement à l'intégration des critères ESG dans sa stratégie d'investissement et à sa politique d'engagement actionnaire, LYXOR prend en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de sa politique d'investissement responsable et les présente dans sa **politique climat**.

Cette politique climat s'appuie sur 4 piliers fondamentaux :

- Désinvestir du charbon thermique
- Concevoir des solutions innovantes en faveur de la transition climatique
- Agir en tant qu'actionnaire engagé et responsable
- Evaluer les risques climatiques des portefeuilles



**Politique climat
de LYXOR**

Ces 4 piliers, détaillés ci après, conduisent d'une part la stratégie climatique de LYXOR et permettent, chacun à leur niveau une gestion des risques climatiques.

Les engagements et partenariats de LYXOR

Pour pouvoir identifier les risques et opportunités ESG, LYXOR a mis en place plusieurs partenariats :



- Service d'**ISS** (Institutional Shareholder Services) sur la recherche en gouvernance d'entreprise (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR),
- Service de **Sustainalytics** pour accompagner LYXOR dans certaines de ses campagnes d'engagement thématiques,
- Service de **MSCI** comme fournisseur de données ESG,
- Service de **Trucost** comme fournisseur de données environnementales et climatiques,
- Service de **Vigeo Eiris** dans le cadre de l'évaluation ESG appliquée aux actifs non cotés de type PME/ETI,
- Fournisseurs d'indices, conseillers en indices (**CBI, Equileap, Solactive, MSCI, RobecoSAM...**).

LYXOR utilise la recherche ESG de **MSCI** comme base de données sur les émetteurs cotés afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds. L'approche de ce prestataire combine d'un côté une vision ESG des risques, considérant que les facteurs ESG peuvent influencer sur le profil de risque et donc sur le rendement à long terme des émetteurs, et de l'autre côté une approche ESG comme sources d'opportunités via l'analyse des revenus des entreprises en lien avec des activités de l'économie verte.

En outre, LYXOR utilise les services et les compétences de **Vigeo Eiris** afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux émetteurs non-cotées. Un questionnaire a été co-construit entre LYXOR et Vigeo Eiris afin d'évaluer la prise en compte de ces enjeux extra-financiers pour des PME/ETI non cotées françaises.

Plus particulièrement pour la recherche sur la gouvernance des entreprises et les assemblées générales, LYXOR utilise les services d'un *proxy voting advisor* (ISS) qui intègre les principes de vote définis par LYXOR, incluant les différents critères relatifs au climat – comme l'adhésion par les entreprises des recommandations de la TCFD ou encore la transparence sur l'empreinte carbone des entreprises. Si ces critères ne sont pas respectés par les entreprises pour lesquelles LYXOR va exercer son droit de vote, ISS peut conseiller à LYXOR de s'opposer à certaines résolutions (conformément aux principes définis par LYXOR).

En ce qui concerne certaines campagnes d'engagements thématiques, LYXOR a choisi **Sustainalytics** pour l'accompagner dans le dialogue avec les émetteurs sur certaines thématiques. Les thèmes retenus pour l'année 2020 se concentrent sur la gestion de l'eau, le plastique et l'économie circulaire, et les technologies propres.

Enfin, la base de données de **Trucost** est utilisée pour obtenir les données environnementales et climatiques des émetteurs. Ces dernières permettent à LYXOR de mesurer la température de réchauffement des portefeuilles à un certain horizon, dans le but d'évaluer leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En tant que signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable** sous l'égide des Nations Unies, LYXOR est évalué chaque année permettant ainsi de répondre aux trois objectifs ci-dessous :

1. Faciliter la formation et le développement en mettant en exergue la manière dont chaque signataire implémente l'investissement responsable, ceci afin d'effectuer des comparaisons annuelles par classe d'actifs et par pairs a un niveau local et global.
2. Identifier des domaines nécessitant une amélioration future, et
3. Renforcer le dialogue entre les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion concernant les activités de l'investissement responsable et ses moyens de mise en œuvre.

Notation 2019 de LYXOR :

| AUM | Module Name | Your Score | Your Score | Median Score |
|--|--|------------|------------|--------------|
| | 01. Strategy & Governance | A+ | | A |
| Indirect - Manager Sel., App. & Mon | | | | |
| <10% | 02. Listed Equity | B | | A |
| Direct & Active Ownership Modules | | | | |
| 10-50% | 10. Listed Equity - Incorporation | A+ | | B |
| 10-50% | 11. Listed Equity - Active Ownership | A | | B |
| 10-50% | 12. Fixed Income - SSA | A | | B |
| <10% | 13. Fixed Income - Corporate Financial | A | | B |
| <10% | 14. Fixed Income - Corporate Non-Financial | A | | B |



LYXOR a rejoint le programme de partenariat de l'initiative **Climate Bonds** (CBI) afin de démontrer sa détermination à contribuer aux investissements bas carbone. Dans cette optique, LYXOR et CBI ont dévoilé un rapport détaillé sur le marché des obligations vertes françaises.



En tant qu'investisseur dans le marché des obligations vertes, LYXOR est également adhérent aux **Green Bond Principles** (GBP), qui déterminent les modalités d'émission des obligations vertes contribuant ainsi à l'intégrité du marché. Les GBP fournissent des conseils aux émetteurs sur les éléments clés impliqués dans le lancement d'une obligation verte crédible ; ils aident les investisseurs en assurant la disponibilité des informations nécessaires pour évaluer l'impact environnemental de leurs investissements dans les obligations vertes ; et ils aident enfin les preneurs fermes en faisant évoluer le marché vers des divulgations standards qui faciliteront les transactions.



LYXOR a enfin rejoint en 2018 le **Climate Action 100+**, initiative internationale visant à mobiliser et engager des émetteurs de gaz à effet de serre afin de conduire la transition énergétique et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Par le biais du Climate Action 100+, LYXOR cherche à obtenir l'engagement des entreprises, et plus précisément des conseils d'administration et de la direction, à fournir des informations plus complètes conformément aux recommandations finales du groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD).



En 2020, LYXOR a soutenu publiquement la **TCFD**. Initiées en 2017, ces recommandations encouragent les organisations à communiquer sur la façon dont elles gèrent les risques liés au climat selon 4 piliers : gouvernance, stratégie, gestion du risque, et indicateurs & objectifs. Ce soutien s'inscrit dans la continuité des engagements de LYXOR pour participer à la lutte contre le changement climatique.

Les engagements de LYXOR au sein d'associations professionnelles et les partenariats de recherche académique sont présentés dans la politique d'investisseur responsable de LYXOR.



Politique ISR de
LYXOR

Pilier 1 : Stratégies d'exclusion

LYXOR a mis en place une exclusion socle appliquée de manière systématique aux actifs de ses portefeuilles ETF dont le mode de réplcation est indirect, ainsi que dans ses fonds Absolute Return, Risk Based & Solutions et sur la plateforme de comptes gérés, pour autant que cela soit possible légalement et à son entière discrétion.

Cette exclusion « **Défense** » a pour cadre d'application les entreprises actives dans les armes suivantes considérées comme des armes prohibées ou controversées :

- Les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions ou leurs composants clés.
- Des munitions d'uranium appauvri, ainsi que des armes biologiques, chimiques, nucléaires ou radiologiques.

Pour les véhicules d'investissement pour lesquelles il n'est pas encore possible d'appliquer cette liste d'exclusion, LYXOR surveille attentivement le pourcentage de détention de ce type d'actifs.

Partie intégrante de sa politique climat publiée en 2019, LYXOR a pris l'engagement⁽⁶⁾ de se désinvestir du **charbon** thermique tout en renforçant son dialogue avec les entreprises concernées afin de les inciter à davantage de transparence et de prise en considération des risques et opportunités liés au changement climatique. LYXOR a ainsi décidé de se désengager des acteurs les plus exposés en excluant les entreprises dont le chiffre d'affaires provenant d'activités liées à l'extraction de charbon thermique est supérieur à 10% et les entreprises qui appartiennent au secteur de l'énergie et dont plus de 30% de la production d'électricité (mix énergétique) provient du charbon.

LYXOR est par ailleurs en capacité de fournir à ses clients une liste « **d'exclusion normative** », utilisée dans certaines de ses solutions d'investissement durables, excluant les sociétés associées à des violations graves et répétées des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les dix principes du Pacte mondial découlent de normes internationales et se composent de principes guidant le comportement des entreprises dans les domaines suivants : Droits de l'Homme, Travail, Environnement et Corruption.

En outre, LYXOR offre la possibilité de mettre en œuvre des **exclusions multicritères sur mesure**, en adéquation avec les préoccupations ISR de nos clients, telles que l'exclusion d'entreprises associées à des controverses ESG majeures ou impliquées dans des activités ou secteurs particuliers. Dans certains fonds, LYXOR exclut également des sociétés impliquées dans des activités ou des secteurs jugés controversés (Jeu, Tabac, Clonage humain...) ou ayant la majorité de leur revenu provenant de secteurs à risques ESG majeur (Charbon...).

Gestion du Risque

En appliquant différentes stratégies d'exclusion à ses portefeuilles, LYXOR écarte ainsi de son univers d'investissement les entreprises dont certaines pratiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance sont controversées, permettant donc d'atténuer certains risques ESG significatifs.



Pilier 2 : Solutions innovantes

LYXOR est convaincu de l'importance de financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement, et s'engage à proposer des solutions concrètes dans tous les types d'investissements à caractère ESG, afin de relever les défis de la transition climatique.

Investissements thématiques

L'approche thématique ESG consiste à sélectionner des entreprises actives dans des thématiques ou secteurs qui contribuent au développement durable. LYXOR propose actuellement des ETFs qui investissent dans cinq des **Objectifs de Développement Durable** des Nations Unies (ensemble d'objectifs internationaux afin de réduire la pauvreté, protéger la planète, assurer la prospérité pour tous, etc.), à savoir l'action Climatique (Green Bonds, Climate Change, Future Mobility), l'eau propre et l'assainissement (World Water), l'énergie propre et abordable (New Energy), l'égalité entre les genres (Gender) ainsi que les villes durables (Smart Cities).



LYXOR Green Bond



En 2017, LYXOR a lancé le fonds Green Bond, le premier ETF Green Bond au monde⁽⁷⁾. Ce fonds, ayant obtenu en 2019 le label d'Etat Greenfin, réplique un indice qui est composé exclusivement d'investissements dans des obligations vertes (« green bonds »), permettant aux clients de LYXOR de participer au financement de la transition énergétique et écologique.

Ces obligations vertes sont des titres dont le produit de l'émission est dédié à des projets ayant un impact positif sur l'environnement, que ce soit par le développement de solutions innovantes ou de projets limitant l'impact écologique des émetteurs.

LYXOR a mis en place un partenariat avec la Climate Bonds Initiative (CBI), l'un des acteurs majeurs du marché des obligations vertes afin de profiter de sa connaissance et de son processus robuste dans la sélection des actifs. Les critères de l'indice développés en partenariat avec LYXOR sont rigoureux puisque l'univers d'investissement est limité aux obligations vertes labellisées sélectionnées par la CBI.

LYXOR MSCI Climate Change

En 2020, LYXOR a décidé d'élargir sa gamme avec des solutions innovantes permettant aux investisseurs de réduire l'intensité carbone immédiate de leur portefeuille, et de la faire décroître dans le temps en vue d'aligner ces portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Notamment, une première gamme d'ETFs proposés se démarque des produits bas-carbone existants sur le marché puisqu'elle se concentre sur les émetteurs ayant un rôle clé à jouer dans la lutte contre le changement climatique. En effet, elle permet aux investisseurs de réallouer leur capital vers les émetteurs les mieux placés dans leur trajectoire de décarbonation, et de réduire leur exposition aux actifs échoués, tout en augmentant leur exposition aux émetteurs fournissant des solutions bas carbone. De plus, leur rôle peut être renforcé avec les activités d'engagement que mène LYXOR dans le cadre de sa politique de vote.

Sélection ESG

Cette stratégie ISR est basée sur la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein d'un univers d'investissement défini. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes : Best-in-Class, Best-in-Universe, et Best-Effort. Cela permet d'intégrer les enjeux ESG dans la sélection des actifs d'un portefeuille, en favorisant la bonne gestion des entreprises financées ou une amélioration de cette gestion ESG par celles-ci. En 2019, LYXOR a reçu le label ISR pour deux de ses ETFs appliquant une sélection ESG : le premier se concentre sur les émetteurs ayant les meilleures notes ESG, tandis que le second récompense les efforts des émetteurs améliorant leur note ESG, comme décrit ci-dessous.



LYXOR ESG Trend Leaders

LYXOR a lancé en 2018 une nouvelle gamme d'ETF qui combine la sélection ESG avec le score innovant ESG Momentum, qui mesure les tendances du score ESG des entreprises. Ces ETF LYXOR MSCI ESG Trend Leaders visent à créer une sélection positive en récompensant les sociétés qui s'efforcent d'améliorer leur notation ESG. Quatre expositions aux marchés Europe, Etats-Unis, Monde et Emergents sont proposées aux investisseurs, constituant une alternative aux allocations actions cœur de portefeuille, avec de meilleures notations ESG. Les véhicules LYXOR MSCI ESG Trend Leaders prennent en compte les critères ESG comme suivant :

- Exclusion des entreprises actives dans les secteurs sensibles : alcool, jeux d'argent, tabac, énergie nucléaire, armes classiques, armes à feu civiles et controversées
- Exclusion d'entreprises impliquées dans une controverse majeure concernant les questions ESG (d'après le score MSCI de controverse ESG)
- Les entreprises sont classées en fonction de leurs notations ESG et de leurs tendances (amélioration ou détérioration annuelle des notations ESG)
- L'indice est construit selon la stratégie "Best in Class" : les sociétés les mieux classées dans chaque secteur (conformément à la classification mondiale des industries) sont sélectionnées pour constituer l'indice



Investissement à impact

Cette stratégie d'investissement a pour but d'associer la rentabilité financière avec un impact social et environnemental positif et mesurable. La combinaison de ces deux objectifs permet aux investisseurs de répondre de manière concrète aux Objectifs de Développement Durable.

LYXOR SEB Impact

En 2019, LYXOR a collaboré avec SEB (investisseur suédois) sur une stratégie Multi-Manager visant à fournir une sélection ESG innovante afin de créer des univers d'investissement actions ayant un impact économique, social et / ou environnemental positif mesurable (autrement appelé « Impact Investing »). Cette stratégie couvre un large éventail d'investissements dans des domaines tels que l'énergie propre, l'eau, l'agriculture, l'utilisation rationnelle des ressources et l'amélioration de la société.

Gestion du Risque

Conformément à sa forte culture d'innovation, LYXOR entend continuer à jouer un rôle de pionnier dans le développement de véhicules d'investissement durables et innovants. L'extension de l'intégration ESG dans nos produits d'investissement est une priorité permettant ainsi à nos clients de réduire leur exposition à ces risques.



Pilier 3 : Politique de vote et d'engagement

Les clients de LYXOR bénéficient également de notre implication en termes d'engagement actionnaire, qui permet d'influencer les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG sur le long terme.

Convaincu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels la société civile doit faire face, LYXOR a ainsi défini – dans le prolongement de sa démarche d'investisseur responsable et en ligne avec son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies – une politique d'engagement actionnaire qui se traduit par deux axes complémentaires : une **politique d'engagement** et une **politique d'exercice des droits de vote**.

Spécifiquement sur le climat, LYXOR a fait évoluer sa politique de vote en 2020 en intégrant notamment la **responsabilité du conseil d'administration ou de surveillance (le Conseil) sur les enjeux ESG et climat**. LYXOR considère en effet qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra financières et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. Ainsi, LYXOR pourra s'opposer au quitus du Conseil mais également au renouvellement de mandat de certains membres du Conseil (membres du comité d'audit et/ou du comité RSE ou équivalent) en cas de **controverses environnementales** et/ou d'**absence de publication des émissions de CO2** (scopes 1, 2 et 3).

Par ailleurs, LYXOR est attentif aux **résolutions externes à caractère social et environnemental** visant à promouvoir un comportement d'entreprise citoyenne tout en améliorant la valeur actionnaire à long terme.



En ce qui concerne nos activités d'engagement, notre responsabilité est d'encourager les entreprises, à travers un dialogue constructif, à prendre en compte entre autres, le défi climatique dans leur stratégie. Afin de mener cette campagne d'engagement dédiée au climat, LYXOR est membre de l'initiative internationale **Climate Action 100+**.

Lancée en décembre 2017 lors du One Planet Summit, le Climate Action 100+ est une initiative collaborative définie sur cinq ans qui permet aux investisseurs de dialoguer avec les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre.

Cette initiative permet à LYXOR d'engager un dialogue constructif avec les entreprises inscrites sur la liste dont elle est actionnaire, en particulier sur 3 sujets clés :

- Tout d'abord, LYXOR incite les entreprises engagées à mettre en place un cadre de gouvernance solide, qui énonce clairement la responsabilité du conseil d'administration dans la prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique.
- La gestion des émissions de gaz à effet de serre est également discutée et notamment les mesures mises en place par les entreprises pour réduire leurs émissions sur toute leur chaîne de valeur, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.
- Enfin, LYXOR encourage les entreprises à améliorer leur reporting climatique conformément aux recommandations de la **Taskforce on Climate-related Financial Disclosures**.

Un rapport sur les activités liées au Climate Action 100+ ainsi que leurs impacts sera établi à la fin de la campagne d'engagement.

En 2020, LYXOR a renforcé son engagement au sein de l'initiative Climate Action 100+ en augmentant de plus de 40% la couverture des sociétés. Au 31/12/2019, les encours sous gestion sujets à cette activité d'engagement s'élèvent à 340 millions d'euros.

Pour plus de détails sur les activités de vote et d'engagement de LYXOR en 2019, un rapport annuel est disponible sur notre site internet.



Rapport 2019 des
activités de vote
et d'engagement
de LYXOR

Gestion du Risque

Tout portefeuille comporte des risques ESG et Climatiques. A travers l'exercice de ses droits de vote et les campagnes d'engagement menées auprès des émetteurs, LYXOR encourage les entreprises à adopter de meilleures pratiques et ainsi réduire l'exposition de ses portefeuilles à des risques ESG ou climatiques. Cela se matérialise d'une part par l'exercice de votes négatifs lorsque les pratiques des entreprises ne répondent pas aux principes définis par LYXOR ou par un soutien à des résolutions d'actionnaires lorsque celles-ci encouragent à de meilleures pratiques, et d'autre part par le biais de nos activités d'engagement, celles-ci permettant dans certains cas d'obtenir une plus grande transparence ou encore d'obtenir des engagements en matière de transition climatique de la part des entreprises.



Pilier 4 : Intégrer l'ESG au cœur de notre modèle

LYXOR est conscient de l'importance des risques ESG, c'est pourquoi une évaluation mensuelle de ces derniers est réalisée au travers des « **rapports ESG & climat** » de LYXOR au niveau de ses portefeuilles. Une méthodologie propriétaire a ainsi été mise en place afin de reporter des indicateurs simples et facilement mesurables sur les risques et opportunités associées, dès que la transparence le permet.

Les métriques incluent ; la notation ESG, l'exposition aux entreprises ayant des activités relatives à des secteurs controversés ou encore l'exposition du portefeuille aux controverses ESG. De plus, LYXOR estime qu'il est essentiel d'évaluer les **risques climatiques de ses fonds**, au-delà des risques ESG. Ceux-ci comportent notamment l'empreinte carbone, l'exposition aux actifs échoués, le mix énergétique ou bien la part verte du portefeuille, et sont explicités dans le troisième chapitre de ce rapport « Indicateurs et objectifs ».

Gestion du Risque

Pour tous ces fonds, dès que la transparence le permet, LYXOR mesure l'exposition du portefeuille aux risques ESG, y compris les risques liés au climat, à fréquence mensuelle. Cette évaluation – qui peut également être faite avant le lancement d'un nouveau produit – permet de mesurer de manière granulaire l'exposition aux différents risques climatiques dont notamment :

- Les volumes d'émissions carbone
- L'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles susceptibles d'être dépréciées ou échouées (« *stranded assets* »)
- La part des réserves de combustibles fossiles ainsi que les émissions potentielles de ces réserves

Pour plus de détails, se référer à la partie 3 de ce rapport 'Indicateurs et Objectifs'.

Critères ESG : entreprises cotées

La prise en compte des critères ESG est basée sur la conviction que l'analyse extra-financière enrichit le travail de sélection et contribue à la robustesse des processus de gestion ainsi qu'à la création de valeur à long terme.

Les facteurs ESG font l'objet de pondérations qui entraînent ainsi une hiérarchisation des domaines E.S.G (mais aussi des sous-thèmes liés) en lien avec le secteur de l'entreprise analysée.

Les principaux critères ESG trans-sectoriels couverts sont entre autres :

- En matière de gouvernance, la structure du conseil d'administration/de surveillance, l'indépendance des comités, les pratiques et politique de rémunération, la relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances et mesures d'audit et de contrôle d'interne, la transparence des informations financières...

- Par rapport aux enjeux sociaux, sont étudiés le développement du capital humain (formation, qualité et gestion de la force de travail, santé & sécurité), la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, les opportunités sociales en lien avec le secteur de l'entreprise (accès aux soins, à une nutrition saine) ...
- En matière d'environnement, la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte Carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...

La notation des véhicules d'investissement LYXOR est calculée mensuellement et la méthodologie générale LYXOR fait l'objet de revues régulières et au minimum une fois par an.

[Critères ESG : entreprises non cotées](#)

LYXOR analyse les pratiques ESG des PME/ETI en ayant mis en place une analyse adaptée aux spécificités de ces entreprises et de leurs secteurs. LYXOR intègre ces enjeux ESG dans tout le cycle de financement, que ce soit par l'évaluation des risques et des pratiques ESG des PME/ETI avant chaque investissement, mais aussi au moyen d'une due diligence ESG annuelle de ces entreprises afin d'identifier leurs axes d'amélioration et ainsi dialoguer avec elles sur leur gestion extra-financière.

Les principaux critères ESG transversaux couverts sont entre autres :

- En matière de gouvernance, de favoriser l'équilibre des pouvoirs et l'efficacité de l'organe de gouvernance, respecter les droits des actionnaires, promouvoir l'effectivité des dispositifs d'audit et de contrôle d'interne et intégrer des objectifs de RSE dans la rémunération des dirigeants...
- La politique sociale de l'entreprise sera également considérée en utilisant des critères tels que les systèmes de rémunération, la formation et l'évolution professionnelle, la prévention des discriminations et l'égalité des chances, le respect des droits de l'homme, protéger la santé et la sécurité des employés, la promotion d'une responsabilité vis-à-vis des clients et la loyauté des pratiques commerciales...
- Dans le domaine environnement sont étudiées l'intégration des questions environnementales dans la stratégie de la PME/ETI, dans la fabrication et la distribution des produits, la performance de ses sous-traitants/fournisseurs, la gestion des ressources naturelles et matières premières, ainsi que les considérations environnementales intégrées à l'utilisation et à la fin de vie des produits de l'entreprise...

[Critères ESG spécifiques : obligations souveraines](#)

Convaincu de la pertinence d'une méthodologie d'intégration ESG propre aux obligations gouvernementales, LYXOR s'appuie sur une démarche risques/opportunités et distingue chaque enjeu au niveau des domaines E, S et G. Les notations gouvernementales reflètent la manière dont l'exposition des pays aux facteurs ESG ainsi que la gestion de ceux-ci peuvent influencer sur la durabilité à long terme de leurs économies.

Les principaux indicateurs extra-financiers sont les suivants :

- En termes de gouvernance, LYXOR analyse les aspects démocratiques, le respect des libertés politiques et civiles (liberté de la presse et du droit...), la perception de la corruption, le système pénal et judiciaire, la qualité de la réglementation et son application, les capacités financières (l'état des finances publiques, investissement direct à l'étranger, la balance commerciale et la dette publique) ...
- Au niveau social sont étudiés notamment le développement du capital humain (étude supérieure et technique), l'accès aux besoins de base (nourriture, électricité, eau...), les systèmes d'éducation (niveaux d'alphabétisation, niveau d'éducation des employés), de santé et de retraite (population de plus de 65 ans dans la population active), la qualité des infrastructures de base (transport, communication...), l'environnement macro-économique (déficit budgétaire, PIB, l'inflation et la croissance), les inégalités de genre ainsi que le climat des affaires...
- En matière d'environnement sont considérées la gestion des ressources naturelles du pays (ressources énergétiques, production agricole, consommation des diverses ressources minérales, eau ainsi qu'en matière d'énergie), la vulnérabilité des ressources nationales vis-à-vis des différents événements climatiques (eau, agriculture, forêt, impact des catastrophes naturelles) et l'exposition au changement climatique (émissions des divers gaz à effet de serre, décès dus à la pollution) ...

Critères liés aux enjeux climatiques

Les risques climatiques ont été divisés par la TCFD en deux grandes catégories : les **risques physiques** et les **risques de transition**. Pour évaluer ces deux catégories de risques sur ses portefeuilles, LYXOR a retenu différents critères présentés ci-après.

Méthodologie d'évaluation des portefeuilles LYXOR

Les portefeuilles LYXOR ont été décomposés en trois catégories : Actions, Obligations - émetteur de type entreprise et Obligations – émetteur de type gouvernement*.

Pour la gestion passive de LYXOR, il a été retenu les expositions financières des portefeuilles. Pour la gestion active, il a été retenu les expositions financières des stratégies Actions et Obligations (titres vifs). Les données carbone sont reportées dès que la transparence le permet : cela concerne 29% du portefeuille LYXOR Obligations - émetteur de type entreprise, 85% du portefeuille LYXOR Obligations – émetteur de type gouvernement et 97% du portefeuille LYXOR Actions.

** N'ont pas été inclus les encours des fonds de fonds, ni les encours de la plateforme de comptes gérés.*



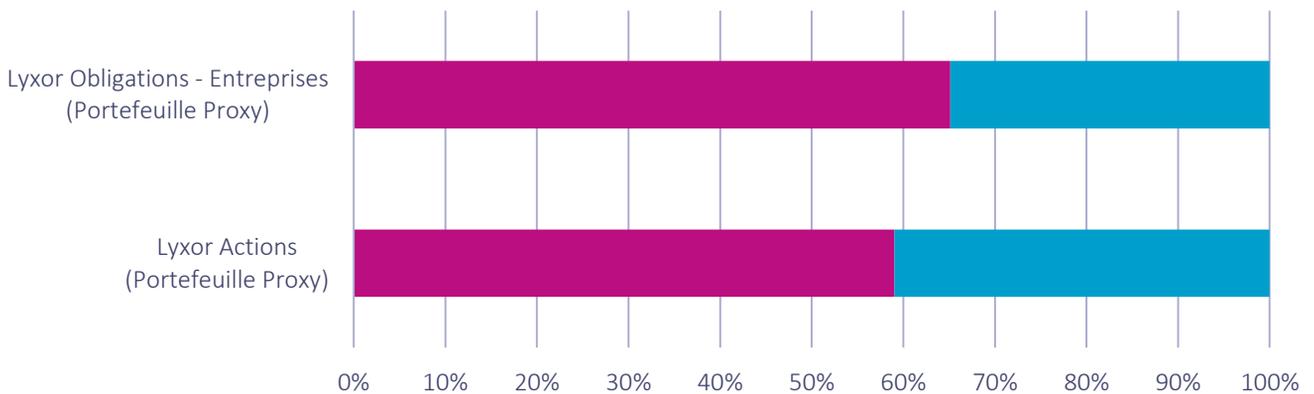
Les risques de transition

Ils résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, et recouvrent différentes sous-catégories de risques :

Risques et opportunités réglementaires et juridiques

| | |
|-------------------------|--|
| Définition | Ils peuvent d'un côté être liés à un changement dans les politiques, par exemple la mise en place d'un prix du carbone ou de réglementations produits plus exigeantes. Celles-ci peuvent concerner soit des politiques d'atténuation réglementant les activités qui contribuent au réchauffement climatique, soit des politiques de prévention visant à favoriser l'adaptation. D'un autre côté, ils peuvent être liés à une hausse des plaintes et litiges du fait de l'augmentation des pertes et dommages causés par le changement climatique. En France, la pétition du collectif « Affaire du Siècle » visant à sanctionner l'inertie du gouvernement français alors qu'il fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre aura réuni plus de 2 millions de signatures ⁽⁸⁾ . Bien que la pétition n'ait aucune valeur juridique, le but recherché est de créer une jurisprudence sur le changement climatique. |
| Mesure | LYXOR utilise le pourcentage estimé d'opérations réalisées dans des pays où le risque de réglementation carbone est élevé pour pouvoir mesurer l'exposition de son portefeuille à ce risque. Mesure de l'opportunité : Pour capturer les opportunités réglementaires et juridiques, LYXOR a fait le choix de labelliser 3 de ses fonds ETFs. Par exemple, l'ETF labellisé GREENFIN permet à LYXOR d'être en avance par rapport aux réglementations telles que la taxonomie européenne qui vise à classer les activités vertes pour ensuite instaurer un standard universel. |
| Horizon de temps | Ce type de risque est le plus matérialisable à court-terme du fait du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable, qui se traduira notamment très prochainement par l'adoption législative d'une taxonomie sur les activités vertes. |

Risques Réglementaires



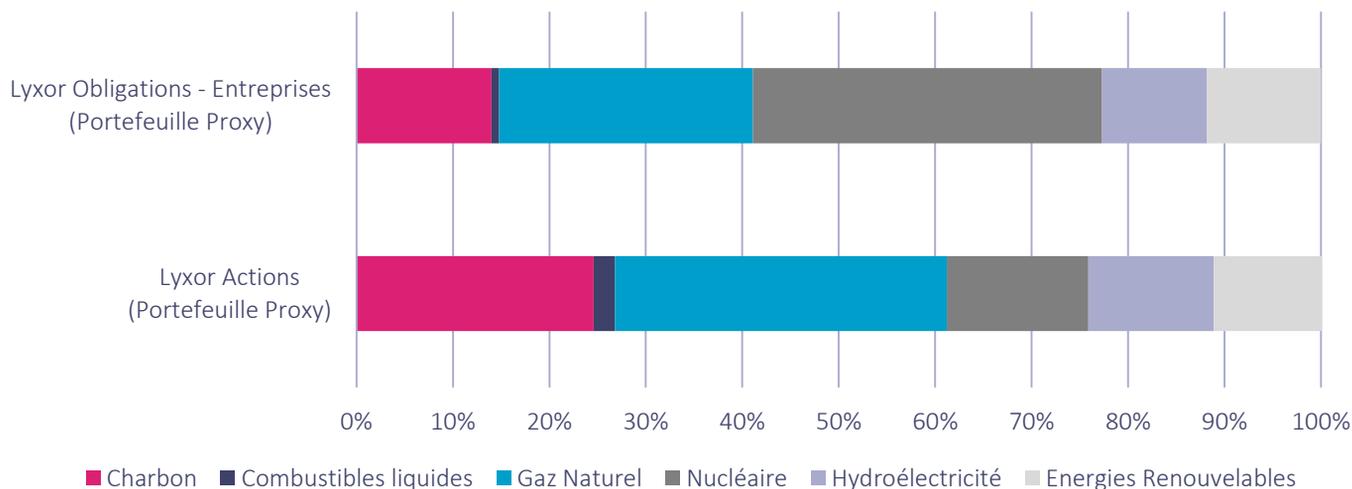
■ Pourcentage estimé d'opérations dans des géographies exposées à des risques de réglementation carbone élevés

■ Pourcentage estimé d'opérations dans des géographies exposées à des risques de réglementation carbone moyens ou faibles

Risques et opportunités technologiques

| | |
|-------------------------|---|
| Définition | Liés à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique (nouvelles technologies d'énergie renouvelable, stockage de l'énergie, capture du carbone...). |
| Mesure | Spécifiquement pour les énergéticiens, le mix énergétique du portefeuille est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie. L'utilisation de charbon, de combustibles liquides ou de gaz naturel sont associés à des risques, tandis que l'utilisation d'énergies renouvelables est considérée comme une source d'opportunité technologique. |
| Horizon de temps | Avec les énergies renouvelables qui deviennent de plus en plus compétitives ⁽⁹⁾ , ce risque devient réalisable à moyen-terme. Ici, il est possible de faire la distinction entre la part brune et la part verte d'un portefeuille. Quand la première fait référence aux énergies fossiles, la deuxième désigne les activités fournissant des solutions environnementales. |

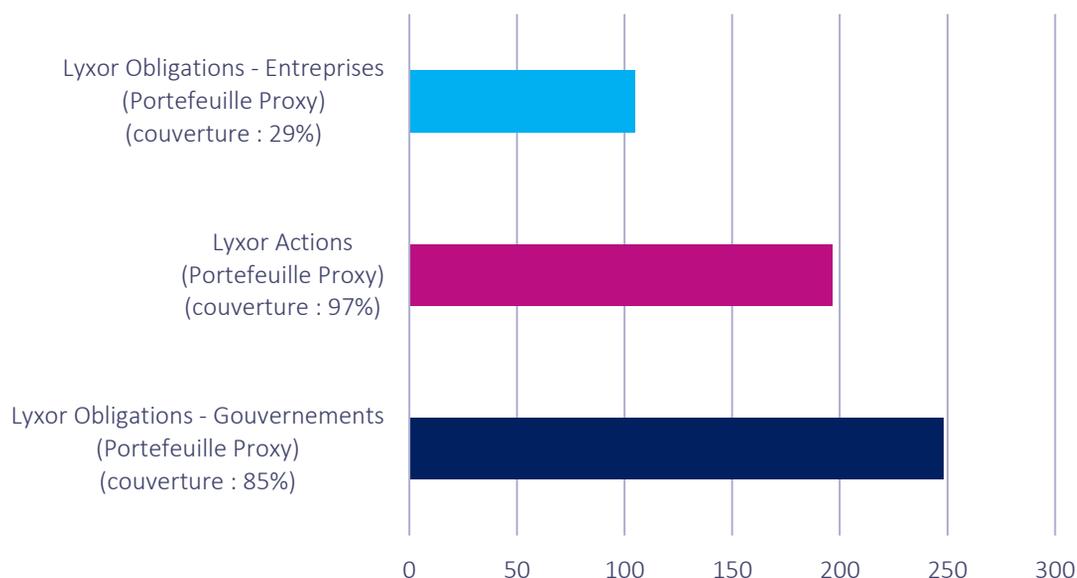
Production d'électricité par combustible en % maximum du total (pour les énergéticiens)
(rebasé à 100)



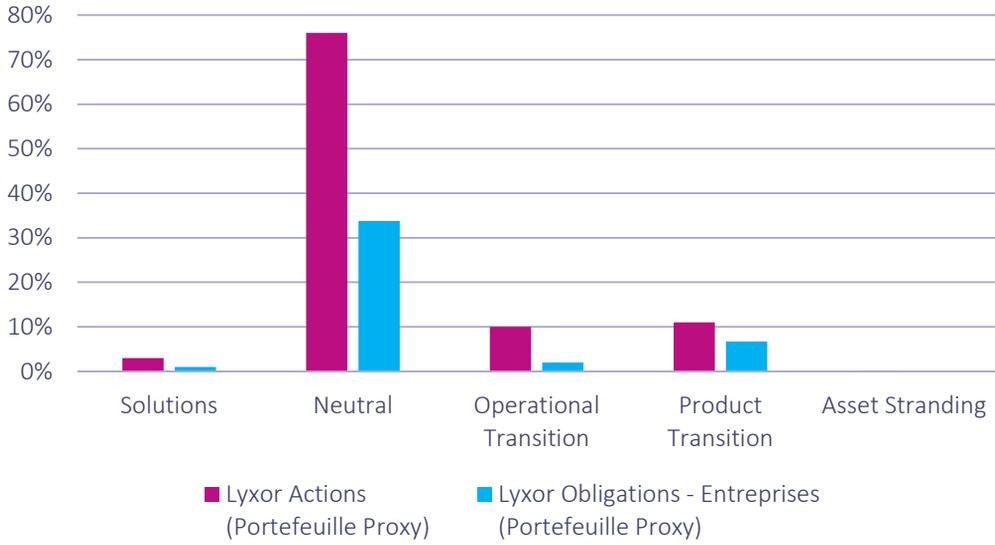
Risques et opportunités de marché

| | |
|------------------|--|
| Définition | Modification de l'offre et de la demande liée à la prise en compte croissante des risques climatiques, comme la variation du prix des matières premières, etc. |
| Mesure | L'intensité carbone pondérée permet de mesurer l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises, qui sont pondérées par leur poids dans le portefeuille. Cette intensité est exprimée en tonnes de CO2 équivalent par million de dollars de chiffres d'affaires. |
| | <p>Le Low Carbon Transition Score⁽¹⁰⁾ utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués • Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels • Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone • Neutral : faible exposition aux risques de transition • Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone. |
| Horizon de temps | Il est intéressant ici de mesurer l'exposition du portefeuille de LYXOR aux émetteurs dérivant des revenus liés au charbon thermique, puisque cette activité est en passe de devenir obsolète à moyen terme. |

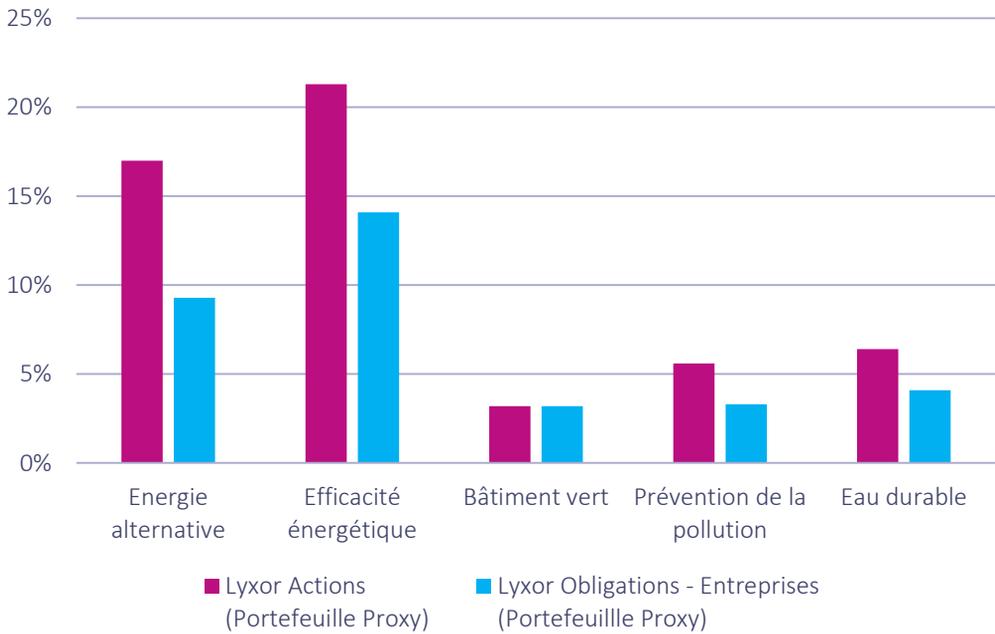
Intensité carbone pondérée (tonnes de CO2e/\$M CA)



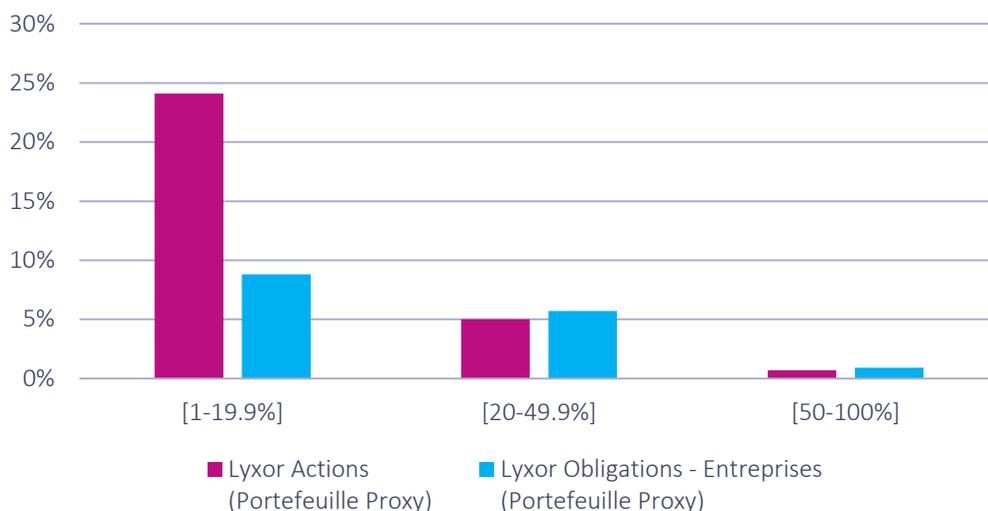
Low Carbon Transition Score



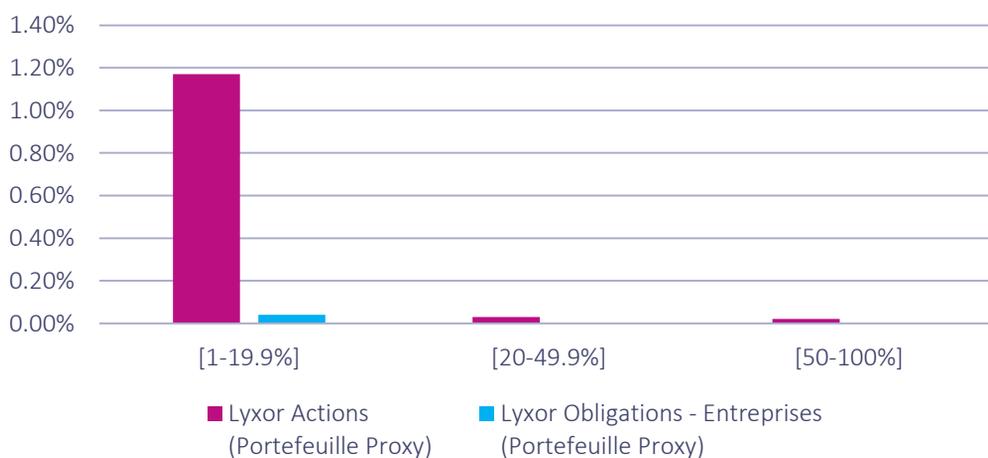
Poids des émetteurs du portefeuille noté en carbone offrant des solutions technologiques propres



Poids des émetteurs du portefeuille noté en carbone ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :



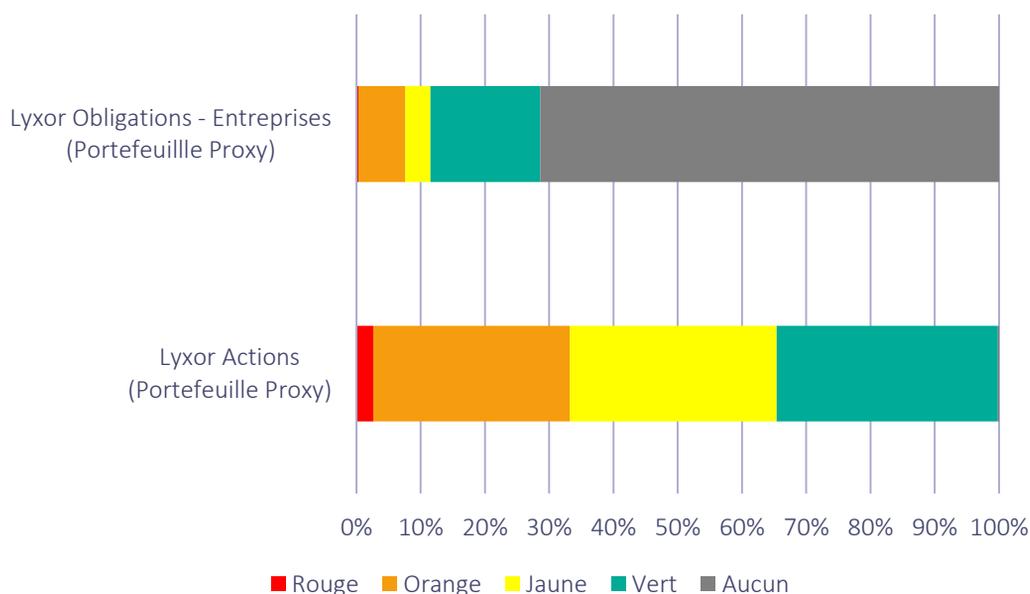
Poids des émetteurs du portefeuille noté en carbone ayant un chiffre d'affaires provenant du charbon compris entre :



Risques de réputation

| | |
|------------------|---|
| Définition | Changement de la perception des parties prenantes du fait de la participation ou non d'une organisation à la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. |
| Mesure | Les controverses ESG, et particulièrement celles de type environnemental, permettent d'anticiper les risques de réputation auxquels pourraient être sujets certains émetteurs. |
| Horizon de temps | C'est aujourd'hui un véritable enjeu pour les sociétés de gestion. LYXOR mesure l'exposition de ses portefeuilles aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales. Il est possible d'utiliser cette mesure d'exposition afin de construire une stratégie d'exclusion. En effet la décision d'exclure une entreprise en raison de violations des normes internationales est généralement motivée en raison de préoccupations éthiques et / ou de réputation. La controverse étant définie comme un incident ou une situation actuelle dans laquelle une entreprise fait face à des allégations ayant des impacts négatifs sur les parties prenantes, le risque de réputation lié à celle-ci est donc matérialisable à court-terme. |

Controverses ESG



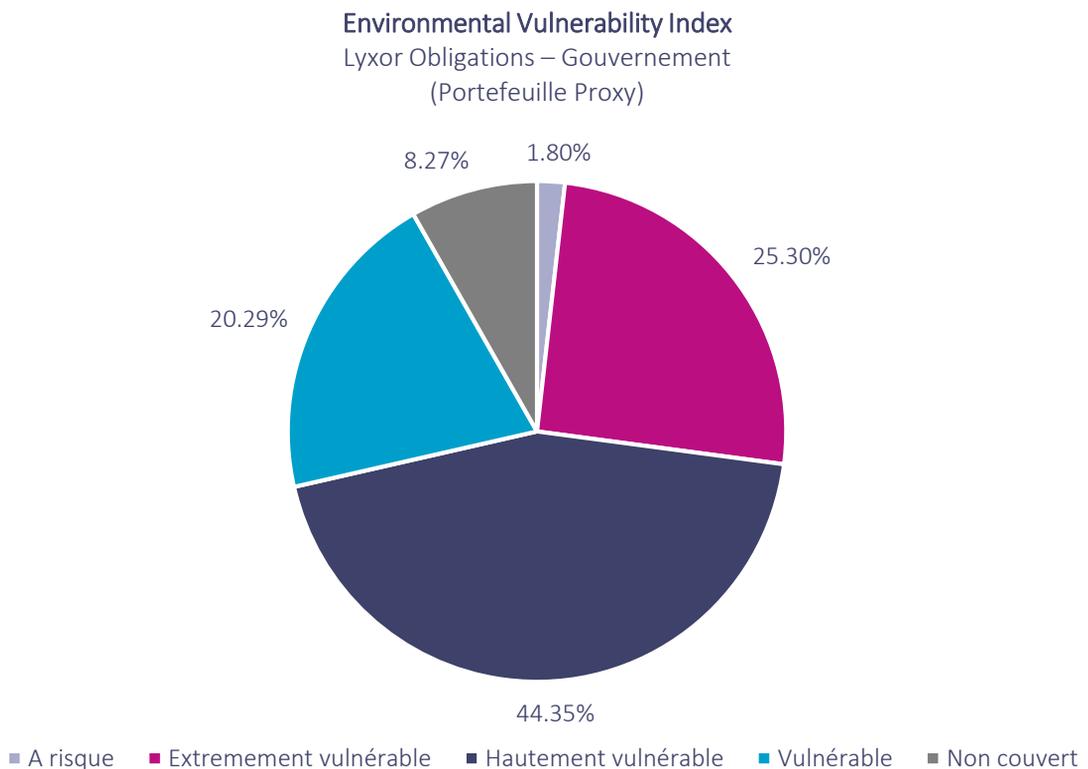


Les risques physiques

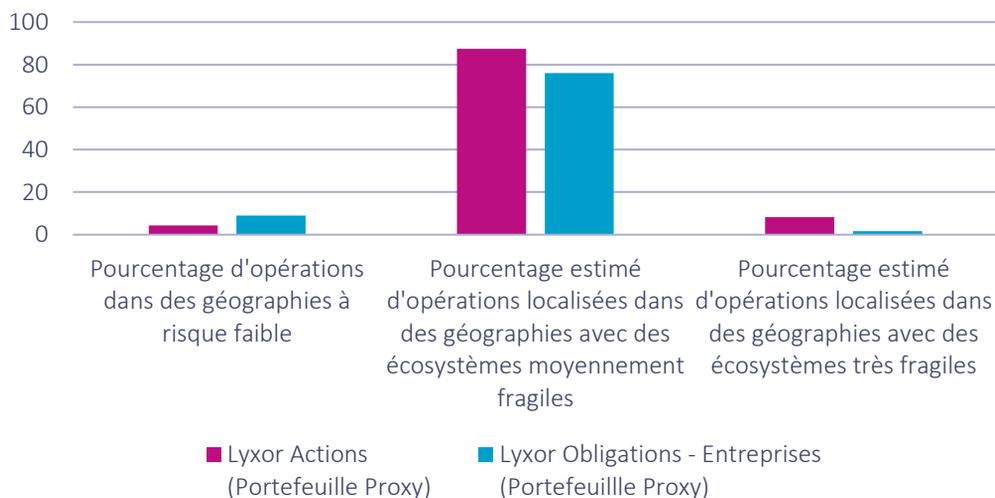
Les risques physiques quant à eux résultent des dommages qui sont causés par les phénomènes climatiques et météorologiques. Ceux-ci peuvent être aigus (dus à des événements naturels tels que les incendies), ou chroniques (liés à l'augmentation des températures et à des changements géographiques de long-terme tels que la montée des eaux). Ces risques sont donc matérialisables aussi bien à court-terme qu'à moyen et long-terme. Ils regroupent les vagues de chaleur, de froid, de sécheresse, les cyclones tropicaux, les incendies et les inondations. L'exposition des entreprises à ces événements est mesurée en analysant la localisation de leurs actifs dans les régions à plus ou moins haut risque.

LYXOR est en train de travailler sur une mesure interne de ces risques, applicable à l'ensemble de ses portefeuilles quand la transparence le permet.

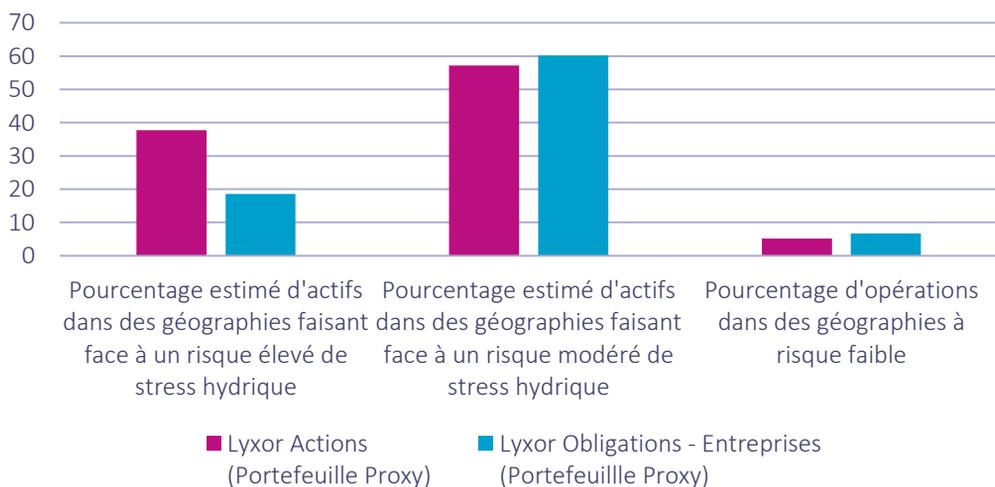
Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) a développé le « **Environmental Vulnerability Index** » qui permet de mesurer la vulnérabilité d'un pays face aux catastrophes naturelles et aux conditions météorologiques telles que les sécheresses ou les tsunamis.



Biodiversité et Utilisation des Terres



Stress Hydrique



Spécifiquement pour les sujets de stress hydrique et de biodiversité, il est mesuré le pourcentage d'opérations localisées dans des géographies à risque élevé, moyen ou faible pour pouvoir évaluer l'exposition des portefeuilles de LYXOR aux risques physiques.

Analyse de scénarios

Afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, l'ensemble des acteurs économiques vont devoir faire des efforts importants en termes notamment d'efficacité énergétique et de décarbonation du mix énergétique. C'est l'ensemble de ces efforts qui est qualifié de trajectoire 2°C. Dans ce cadre, chaque activité verra son intensité carbone diminuer progressivement, à un niveau et à un rythme dépendant de ses spécificités et des ruptures technologiques que connaît le secteur. Cette trajectoire 2°C indique bien un processus progressif de diminution des émissions de GES, et non une cible d'intensité carbone correspondant à l'économie bas-carbone telle qu'elle devrait être à horizon 2030 ou 2050.

Ainsi un acteur aligné sur une trajectoire de 2°C n'est pas forcément un acteur dont une part significative des revenus est tirée d'activités présentant déjà aujourd'hui une très faible activité carbone. Il s'agit d'un acteur dont la diminution de ses émissions de GES suit le rythme – spécifique aux activités opérées – correspondant à la trajectoire 2°C.

LYXOR travaille actuellement sur le développement d'une métrique de mesure d'alignement d'un portefeuille à cette trajectoire 2°C. Les résultats de cette analyse seront communiqués dans le courant de l'année 2020 pour l'ensemble du portefeuille de LYXOR quand la transparence le permettra.



Transparence / Publications

La politique ISR de LYXOR ainsi que les autres documents présentés ci-dessous sont révisés chaque année et sont disponibles sur le site internet du Groupe : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

- La politique ISR de LYXOR
- La politique Climat de LYXOR
- Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte
- Les politiques de vote et d'engagement de LYXOR
- Les rapports de vote et d'engagement
- Les détails de vote

Conformément aux dispositions de l'Article 173, les rapports annuels des véhicules d'investissement concernés, intègrent une description de la nature des principaux critères ESG pris en compte ainsi que des informations relatives au Climat comme la mesure de l'empreinte de Carbone.

LYXOR participe par ailleurs régulièrement à des conférences portant sur l'ESG, et notamment des tables rondes réunissant les milieux académiques, investisseurs, experts, membres de groupes institutionnels.

En 2019, LYXOR a co-écrit un [rapport](#) analysant la stratégie et la gouvernance des entreprises du secteur des services aux collectivités, face à la transition écologique et énergétique.

LYXOR a également participé à la rédaction du Guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon à destination des sociétés de gestion en portefeuille publié par l'AMF en Mars 2020.

Enfin, l'équipe ISR organise tous les ans plusieurs sessions de formation à destination de l'ensemble des salariés sur le thème de l'Investissement Responsable. En 2019, quatre thématiques ont été abordées : les risques climatiques des portefeuilles, l'analyse ESG des PME/ETIs, l'analyse des obligations vertes et l'engagement actionnarial.

3. INDICATEURS ET OBJECTIFS

A travers les rapports ESG & Climat, produits mensuellement par LYXOR sur ses différents portefeuilles, trois grandes catégories d'indicateurs sont calculés et publiés :

- Le score ESG du portefeuille
- L'exposition aux controverses
- Les métriques climat

Score ESG

La notation ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) mesure la capacité des émetteurs sous-jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs E, S et G relatifs à leur secteur. LYXOR réalise une notation ESG pour l'ensemble de ses véhicules lorsque la transparence de ces derniers le permet.

Le rapport inclut une notation ESG du véhicule d'investissement en combinant la note des divers sous-jacents (que ce soit des entreprises ou des actifs souverains) et leur poids dans le portefeuille. La granularité de la notation est donnée pour chacun des piliers E, S et G ainsi qu'au niveau des sous-thèmes.

| | Portfolio | Core MSCI EMU (DR) |
|-----------------------------|-----------|--------------------|
| ESG Score | 6.2 | 5.8 |
| ESG Industry Adjusted Score | 8.2 | 7.4 |
| Environmental | 6.7 | 6.3 |
| Social | 5.8 | 5.4 |
| Governance | 6.3 | 5.8 |
| Portfolio rated | 100% | 100% |
| Nb Securities rated | 138 | 244 |

Ce rapport détaille pour chacun des piliers les thèmes examinés et notés :

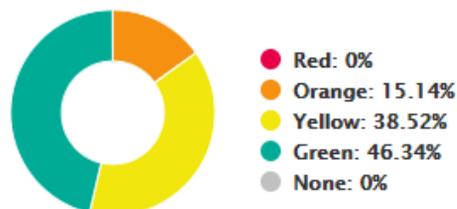
| Corporate | | | | Government | | |
|---------------|-----------------------------|-------|--------|-----------------------------|-------|--------|
| Pillars | Themes | Score | Weight | Themes | Score | Weight |
| Environmental | | 6.7 | 27.5% | | 0.0 | 0.0% |
| | Climate Change | 7.9 | 9.0% | Environmental Externalities | 0.0 | 0.0% |
| | Environmental Opportunities | 6.0 | 6.4% | Natural Resources | 0.0 | 0.0% |
| | Natural Capital | 6.0 | 7.7% | | | |
| | Pollution & Waste | 6.4 | 4.5% | | | |
| Social | | 5.8 | 40.7% | | 0.0 | 0.0% |
| | Human Capital | 5.3 | 19.6% | Human Capital | 0.0 | 0.0% |
| | Product Liability | 6.2 | 16.8% | Economic Environment | 0.0 | 0.0% |
| | Social Opportunities | 6.2 | 4.0% | | | |
| | Stakeholder Opposition | 7.6 | 0.3% | | | |
| Governance | | 6.3 | 31.8% | | 0.0 | 0.0% |
| | Corporate Behavior | 5.4 | 8.6% | Financial Governance | 0.0 | 0.0% |
| | Corporate Governance | 6.6 | 23.1% | Political Governance | 0.0 | 0.0% |

Controverses ESG

LYXOR analyse également l'exposition de ses portefeuilles à des entreprises faisant l'objet de controverses liées à un impact négatif sur l'environnement, la société et/ou la gouvernance ainsi qu'au respect des normes internationales (Déclaration universelle des droits de l'homme, Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux et Pacte mondial des Nations Unies...).

Pour chacun des portefeuilles évalués, LYXOR présentera l'exposition du portefeuille aux différentes controverses selon leur degré de sévérité :

- **Rouge** indique au moins une controverse très sévère,
- **Orange** indique une ou plusieurs controverses sévères et structurelles,
- **Jaune** indique les controverses sévères non structurelles,
- **Vert** indique les controverses modérées ne constituant pas en tant que telle une violation de ces normes.



Cette analyse des controverses est basée sur quatre facteurs :

1. Type d'enjeux ESG impacté.
2. Évaluation de la sévérité de la controverse (définie par la nature et l'ampleur de l'impact).
3. Son statut (si la controverse est en cours ou terminée).
4. Type de controverse (i.e. si la controverse représente un problème structurel dans l'entreprise et s'il y a des preuves de manquements profonds ou au contraire non structurel ce qui signifie que le problème semble être un accident).

Métriques climat

LYXOR calcule et publie le volume d'émissions carbone dont le portefeuille est responsable, exprimé en CO₂e, conformément à la méthodologie du *GHG Protocol*⁽¹¹⁾ qui établit trois périmètres d'émissions :

- **Scope 1** : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2** : émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- **Scope 3** : toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

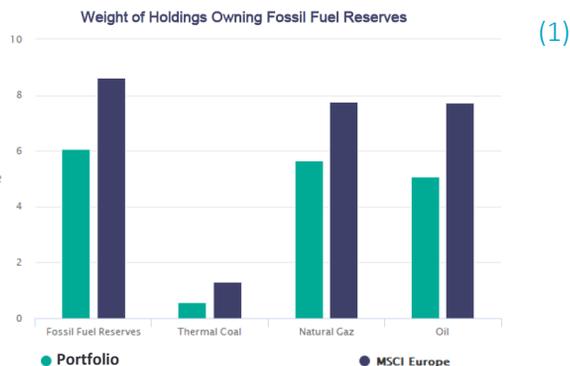
| tCO ₂ e/\$M invested | Portfolio | MSCI Europe |
|---------------------------------|-----------|-------------|
| Scope 1 | 117.9 | 172.4 |
| Scope 2 | 25.8 | 30.4 |
| Scope 3 | 665.0 | 818.2 |

En complément, LYXOR communique pour l'ensemble de ses fonds, lorsque la transparence le permet, trois mesures spécifique carbone (sur scope 1 et 2) :

- Emissions carbone par million investi (tonnes de CO₂e par \$M investi) : volume d'émissions de gaz à effet de serre dont le portefeuille est responsable en proportion de sa part de capital.
- Intensité carbone (tonnes de CO₂e par \$M chiffre d'affaires) : efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par M\$ de ventes.
- Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO₂ par \$M chiffre d'affaires) : exposition du portefeuille aux émetteurs intenses en carbone.

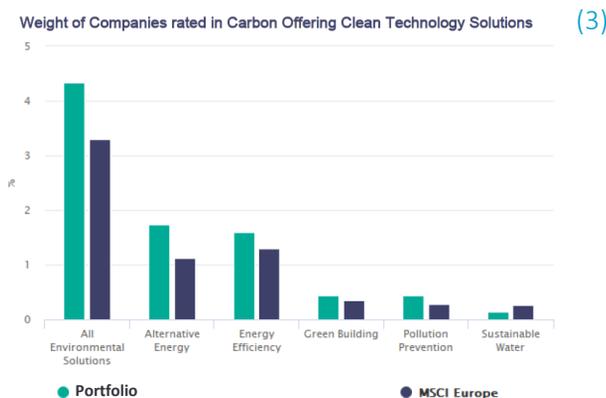
Afin de prendre en compte les risques de transition, LYXOR intègre également les données suivantes :

- L'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles susceptibles d'être dépréciées ou échouées (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone (1)
- La part des réserves dont un investisseur serait responsable par million de dollar investi
- Les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles ainsi qu'un focus sur les réserves à fort impact
- L'évaluation des efforts des émetteurs relatifs aux initiatives énergétiques
- Le mix énergétique du portefeuille, spécifiquement pour le secteur des énergéticiens (2)
- La part verte, c'est-à-dire la part des émetteurs ayant des activités qui favorisent la transition écologique (3)

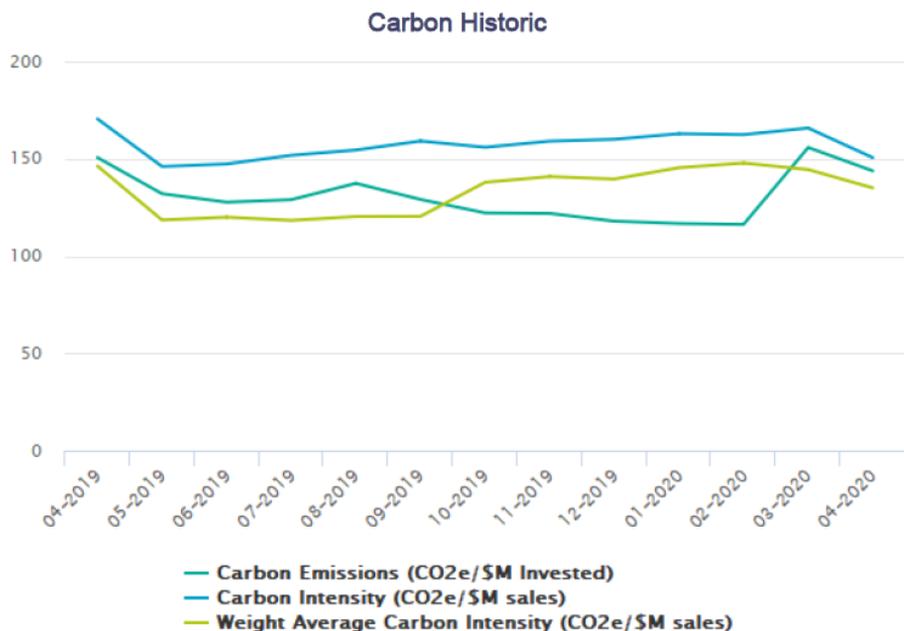


(2)

| | Portfolio | MSCI World |
|--------------|-----------|------------|
| Hydro | 12.0% | 7.5% |
| Liquid Fuel | 0.1% | 1.1% |
| Natural Gas | 31.9% | 34.0% |
| Nuclear | 12.4% | 23.0% |
| Renewables | 28.7% | 8.1% |
| Thermal Coal | 14.8% | 26.4% |



Les clients de LYXOR ont également à leur disposition un **historique des mesures carbone** (scope 1 et 2) du portefeuille et de sa **notation ESG**.



Extraits de rapports ESG & Climat produits par LYXORu



L'ensemble de ces métriques permettent donc d'appréhender comment un portefeuille pourrait être affecté par la **transition vers une économie bas-carbone**.

La méthodologie utilisée est revue périodiquement permettant ainsi de s'aligner avec les meilleures pratiques de place.

Objectifs

Pour chacun de ses 4 piliers, LYXOR a défini les objectifs suivants :

Pilier 1 – Stratégies d'exclusion

LYXOR s'inscrit dans la **sortie totale du charbon à horizon 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans l'Union Européenne et l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.**

Pilier 2 – Solutions innovantes

A court-terme, LYXOR s'engage à **développer davantage de solutions innovantes** qui permettront à ses clients d'aligner leurs investissements avec les objectifs de **l'Accord de Paris.**

Pilier 3 – Politique de vote et d'engagement

En ligne avec les **nouveaux critères Climat** intégrés à sa politique de vote en 2020, LYXOR a d'ores et déjà annoncé un renforcement de ces derniers à compter de 2021. Par ailleurs, trois **nouvelles campagnes d'engagement environnementales** ont été initiées en 2020.

Pilier 4 – Intégrer l'ESG au coeur de notre modèle

En 2020, de **nouvelles métriques** permettant une analyse plus poussée du portefeuille en termes de **résilience au risque climatique** ainsi que des métriques relatives à **l'alignement de celui-ci avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique** à un niveau inférieur à 2°C à horizon 2100 seront développées.

ANNEXE

Table de concordance au titre de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

| Correspondance dans le Rapport | Page | Information à fournir au titre de l'article 173 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte | | Références Décret n° 2015-1850 : article 1er - Article D. 533-16-1 du COMOFI |
|---|-------|--|---|--|
| Introduction | 6 | | | |
| Gouvernance | 7-9 | | | |
| Stratégie et gestion du risque | 10-32 | Informations ESG Investisseur | Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG | – II – 1° |
| Mise en œuvre de la stratégie au regard des risques et opportunités | 10-11 | Informations ESG Investisseur | Liste des OPC prenant en compte les critères ESG | – II – 1° |
| Les engagements et partenariats de LYXOR | 11-13 | informations ESG Investissement | Informations sur l'analyse mise en oeuvre sur les critères ESG | – II – 2°-b |
| | | informations ESG Investissement | Informations sur l'analyse mise en oeuvre sur les critères ESG | – III – 2° |
| | | Informations ESG Investisseur | Adhésions charges, codes, initiatives, labels ESG | – II – 1° |
| Pilier 1 : Stratégies d'exclusion | 14-15 | Informations ESG Investissement | Intégration des résultats de l'analyse ESG dans le processus d'investissement | – III – 4° |
| Pilier 2 : Solutions innovantes | 16-18 | | | |
| Investissements thématiques | 16 | Informations ESG Investissement | Intégration des résultats de l'analyse ESG dans le processus d'investissement | – II – 2°-d |
| Sélection ESG | 17 | | | |
| Investissement à impact | 18 | | | |
| Pilier 3 : Politique de vote et engagement | 19-20 | Informations ESG Investissement | Intégration des résultats de l'analyse ESG dans le processus d'investissement | – II – 2°-d |
| Pilier 4 : Intégrer l'ESG au cœur de notre modèle | 21-32 | Informations ESG Investissement | Généralités | – II – 2° |
| Critères ESG : Entreprises cotées | 21 | Informations ESG Investissement | Description de la nature des critères ESG pris en compte | – II – 2°-a |
| Critères ESG : Entreprises non cotées | 22 | | | |
| Critères ESG spécifiques : Obligations souveraines | 22 | | | |
| Critères liés aux enjeux climatiques | 23-32 | Information ESG investissement | Description de la nature des critères ESG pris en compte | – III – 1° |
| | | Information ESG investissement | Informations sur l'analyse mise en oeuvre sur les critères ESG | – III – 2° |
| | | informations ESG Investissement | Méthodologie et résultats de l'analyse ESG | – III – 3° |
| Transparence / Publications | 33 | informations ESG Investissement | Contenu, fréquence et moyens pour informer les clients/souscripteurs | – II – 1° |
| Métriques et objectifs | 34-38 | | | |
| Score ESG | 34 | Informations ESG Investissement | Méthodologie et résultats de l'analyse ESG | – II – 2°-c |
| Controverses ESG | 35 | | | |
| Métriques climat | 35-37 | Informations ESG Investissement | Méthodologie et résultats de l'analyse ESG | – III – 3° |
| Objectifs | 38 | Informations ESG Investissement | Intégration des résultats de l'analyse ESG dans le processus d'investissement | – III – 4° |

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par LYXOR. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et LYXOR n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité LYXOR ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

LYXOR Asset Management (LAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

LYXOR International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

LYXOR

Asset Management
SOCIETE GENERALE GROUP

LYXOR International Asset Management – Tours Société Générale

17 Cours Valmy – 92987 La Défense Cedex – France

www.lyxor.com - solutions@lyxor.com

LYXOR International Asset Management – SAS au capital de 72 059 696 euros – RCS Nanterre No 419 223 375
Copyright Mars 2020 – LYXOR AM. Tous droits réservés.